

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 24 avril 2026
Délibération n°2026-25**

L'an deux mille vingt six, le 24 avril, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE et Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOI et Gilles TRONCHON

Procurations : Jean-Christophe PRORIOI à Romain PRADE et Gilles TRONCHON à Gilles KACZMAREK

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 avril 2026.

Objet : Vote du Compte Financier Unique : budget annexe MAISON PARTAGÉE.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte Financier Unique (CFU) du budget annexe MAISON PARTAGÉE pour l'année 2025 qu'il présente.

Le résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 est de 93 744.64 € en investissement et - 17 308.89 € en fonctionnement.

Le résultat de l'exercice N est de - 130 885.08 € en investissement et 25 290.53 € en fonctionnement.

Le CFU présente donc le résultat de clôture de l'exercice N suivant :

- un déficit dans la section d'investissement d'un montant de 37 140.44 €
- et un excédent dans la section de fonctionnement d'un montant de 7 981.64 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 42 000.00 € en recette d'investissement.

Le Maire a quitté la séance et le CFU du budget annexe MAISON PARTAGÉE a été voté sous la Présidence de Mme Marie-Claude BIGOT, doyenne de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le CFU du budget annexe MAISON PARTAGÉE.

Pour Le Maire,
La Présidente « de séance » pour la délibération sur le CFU,
Marie-Claude BIGOT.

La secrétaire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 30 AVR. 2026
et publication le 30 AVR. 2026